

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 167

Nombre de conseillers municipaux présents : 97

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 20 décembre 2016

Le jeudi quinze décembre deux mille seize, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (97) Laurence Adrien-Bigeon, Alain Arial, Marie-Josèphe Audoin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Marion Berthommier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Catherine Brin, Georges Brunetière, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Rodolphe Conor, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Pierre Devêche, Franck Dugas, Sophie Durand, Alain Essolito, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Thomas Goba, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Hervé Griffon, Florence Grimaud, Nathalie Grolleau, Sabrina Guimbretière, Monique Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Nathalie Leroux, Marie-Annette Levêque, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Anthony Morin, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Dominique Pohnu, Marie-Line Poirion, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Aurélie Raulais, Xavier Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Lydie Rouxel, Denis Source, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (48) Véronique Antunes-Baptista, Gilles Blanchard, Dominique Bocheau, Jérôme Boidron, Virginie Boinot, Isabelle Bouron, Emmanuel Bretaudeau, Morgan Brillouet, Marie-Paule Brochard, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Karine Duparc, Christelle Dupuis, Jean-Luc Fonteneau, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Régis Gaboriau, Denise Gaboriau, Philippe Gaboriau, Nathalie Griffon, Aurélie Groiseleau, Philippe Guicheteau, Nicole Guinaudeau, Serge Hulin, Loïc Humeau, Matthieu Leray, Béatrice Lucas, Clarisse Martin, Marielle Michenaud, Alain Pensivy, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Benoît Rotureau, Jacques Roy, Geordie Siret, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Marie Viaud, Marc Vigneron, Jessica Vilhem, Sophie Vrain.

Secrétaire de séance : Philippe Blanchard

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (22)

Absents	Délégation de vote à
Marie-Bernadette Audouin	Dominique Pohnu
Magali Bellevaire	Allain Merlaud
Dominique Besnier	Jean-Michel Taillé
Bénédicte Bossard	Sophie Durand
Thierry Derzon	Fabrice Bréhéret
Anthony Drouet	Thierry Défontaine
Pascal Esnard	André Léauté
Cécile Fleurance	Michel Ripoché
Valérie Fouquet	Laurence Adrien-Bigeon
Julie Gaboriau	Soizic Frouin
Cassandra Gaborit	Christophe Caillaud
Rebecca Graveleau	Chantal Moreau
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Yohan Guédon	Florence Poupin
Béatrice Mallard	Chantal Gourdon
Mickaël Mégrier	Véronique Marin
Simon Merceron	Maryse Coutolleau
Isabelle Mériaud	Jean-Marie Frouin
Joël Praud	Christian Rousselot
Julie Ripoché	Hervé Launeau
Marie-Claire Starel	Patricia Kieffer
Gérard Vibert	Isabel Volant

PREAMBULE

Mauges Communauté

Monsieur le maire rend compte des principales décisions du conseil communautaire de Mauges Communauté qui s'est tenu ce 14 décembre.

Le conseil communautaire a ouvert un poste d'attaché contractuel de 3 ans en vue du recrutement d'un animateur territorial de santé, pour le suivi et l'animation du contrat local de santé signé avec l'A.R.S. il y a environ un mois. Pour ce poste, il est escompté un financement de fonds européens LEADER ainsi que du contrat de ruralité passé avec les services de l'Etat (cf ci-dessous). Ces subventions financeraient à 2/3 le poste, le 1/3 restant étant à la charge de Mauges Communauté.

Le conseil communautaire a approuvé un contrat de ruralité 2017/2020 destiné à financer des actions sur des territoires ruraux. L'Etat a proposé à l'ensemble des départements français d'inscrire des territoires pour des contrats de ruralité. Le contrat de ruralité sera signé, avec madame la préfète, le 16 décembre, au siège de Mauges Communauté. Cette dernière sera la seule communauté du département à pouvoir prétendre à ce contrat de ruralité, puisque tous les autres territoires ruraux sont engagés dans une recomposition qui ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2017.

Concernant le contrat des Mauges, des fiches actions ont été rédigées autour de 6 volets : attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine, etc.), mobilités locales et accessibilité au territoire, accès aux services publics, marchands et aux soins, cohésion sociale, revitalisation des bourgs centres, transition écologique et énergétique. Le budget représente plus de 10 000 000 €, avec une demande de subvention à hauteur 1 200 000 € par le contrat de ruralité, 110 000 € par des fonds européens LEADER, 675 000 € par la région et 2 500 000 € par d'autres financements. Quelques actions sont sous maîtrise d'ouvrage des communes nouvelles. Pour Sèvremoine au titre de 2017, est inscrite la requalification de la gare de Torfou, avec des aménagements d'infrastructures.

Une convention de transfert financier applicable au 1^{er} janvier 2017 et sans limitation de durée organise le transfert du département de Maine et Loire à Mauges Communauté du transport scolaire, des lignes régulières de transport, du transport à la demande et de toutes solutions innovantes de mobilité qu'on souhaitera mettre en place sur notre territoire rural. Certains services sont également transférés à la région. Ce transfert de compétences venant du département fera l'objet d'une dotation versée par ce dernier.

Date des prochaines réunions de conseil municipal

Jeudi 26 janvier, jeudi 9 mars (orientations budgétaires 2017), jeudi 30 mars (vote du budget 2017), jeudi 27 avril, jeudi 1^{er} juin, jeudi 29 juin.

Vœux 2017

- Cérémonie de vœux organisée par chaque maire délégué avec la participation du maire ou d'adjoints de la commune nouvelle, selon les disponibilités
- Vœux au personnel de Sèvremoine le mardi 24 janvier 2017
- Vœux du conseil municipal de Sèvremoine à l'occasion du conseil municipal du jeudi 26 janvier 2017.

Vérification du quorum

Monsieur le maire vérifie de quorum :

Nombre de conseillers en exercice :	167
Nombre de présents :	97
Nombre de délégations de vote :	22

DELIBERATIONS

1. Santé

DELIB-2016-260

Schéma territorial de santé de Sèvremoine

Le schéma territorial de santé de Sèvremoine s'appuie sur une organisation du territoire structurée autour de 3 quartiers et des professionnels de santé favorables à un travail collectif et collaboratif, et qui s'engagent à s'inscrire dans le projet de santé.

Le contexte est le suivant :

- Une population en croissance démographique et relativement jeune
- Une densité médicale légèrement inférieure à la moyenne régionale et inégalement répartie sur le territoire : 21 médecins généralistes au total
- A priori 3 départs à la retraite à prévoir dans un horizon de maximum 5 ans. Des démarches déjà engagées pour les successions.
- La quasi-totalité des médecins exercent en groupe, voire avec d'autres professionnels de santé
- Des regroupements professionnels constituant des pôles d'attractivité sur le territoire et aux alentours : Torfou, Saint-Germain-sur-Moine, Tillières, Saint-Macaire-en-Mauges, Villedieu-la-Blouère
- 2013 La Communauté de Communes prend en compte la question de l'accès aux soins et de l'avenir de l'offre de santé sur son territoire
- 2014 - 2015 Icone Médiation Santé mène une étude de stratégie territoriale de santé
- Puis déclinaison opérationnelle des projets et réflexion par les professionnels à l'échelle de chaque quartier
- 2016 : Icone Médiation Santé donne ses conclusions de la stratégie mise en place à l'échelle de chaque quartier
- Etude en cours à l'échelle de Mauges Communauté pour la Maison de Convalescence : résultats attendus pour le printemps 2017

Quartier Avresne (St Macaire – St André – La Renaudière – Roussay)

Sur le quartier Avresne, les enjeux et objectifs sont de pérenniser l'offre de soins, de s'organiser à l'échelle du quartier en proposant des conditions de travail attractives pour de jeunes professionnels, tenant compte des souhaits de regroupement de certains professionnels et enfin d'améliorer le travail collaboratif entre les professionnels.

Actuellement, l'offre médicale se conforte avec la montée en charge d'activité pour la jeune médecin arrivée à Saint Macaire. Une réflexion interne au cabinet médical est en cours pour l'intégration d'un 4ème confrère. Il est projeté un regroupement de plusieurs professionnels de santé, exerçant actuellement à St Macaire, soutenu par la commune nouvelle. On formalise ainsi la notion de projet de santé à l'échelle du quartier.

Un regroupement est envisagé rue Pasteur à Saint Macaire. Le besoin exprimé par les professionnels s'élève à environ 300 m2, comprenant les cabinets et les salles communes (accueil, réunion et archives). Les professionnels intéressés sont 2 orthophonistes (dont une en exercice actuellement), une sage-femme, le centre de soins infirmier (8 infirmières et 1 secrétaire), une kinésithérapeute, une diététicienne, un psychologue et un podologue. Cet équipement, qui devra être évolutif, se réalisera à proximité immédiate du cabinet médical existant.

Quartier Moine (St Germain – Montfaucon-Montigné – St Crespin – Tillières)

Sur le quartier Moine les enjeux et les objectifs sont de pérenniser l'offre de soins en stabilisant l'offre médicale et de confirmer le projet territorial de santé à l'échelle du quartier. Il est pertinent de mettre en place une organisation territoriale décentralisée à l'échelle du quartier Moine, en complémentarité d'une habitude de travail collaborative (Pôle de santé multi-sites).

Les actions menées sont la structuration d'un collectif de professionnels de santé regroupés au sein d'une association (l'ALSVM créée fin 2015) sur le quartier Moine et l'élaboration du projet de santé avec

l'ensemble des professionnels de santé du quartier, déposé fin novembre 2016 à l'ARS en vue d'une labellisation permettant une meilleure visibilité vis-à-vis de l'extérieur et des partenaires. Il a été sollicité des financements dédiés aux pôles et maisons de santé. Des actions de santé publique et de coordination des soins ont été mises en place : revue de dossier de soins / cas complexes, protocoles de prise en charge, actions de prévention, évolution des pratiques collaboratives.

A Saint Crespin aucun successeur ne s'est installé depuis le départ du médecin en 2012. En vue du regroupement de paramédicaux et autres professions des aménagements de locaux sont prévus par la collectivité (étude architecturale en cours). Il s'agit d'un aménagement total de 195 m² pour un nutritionniste, podologue, réflexologue, orthophoniste, infirmier ou infirmière, ostéopathe, ergothérapeute et un cabinet médical pouvant accueillir des permanences de médecin.

Saint Germain est doté d'un cabinet dont l'immobilier est propriété des 5 médecins. Ce cabinet accueille également des dentistes, paramédicaux et sage-femme en très forte proximité.

Les docteurs Patin et Etcharry ont annoncé leur départ de Montfaucon-Montigné au 31 décembre 2016. Il est entamé une réflexion collective des médecins du quartier, mais aussi de Torfou et de Villedieu-la-Blouère sur l'organisation, l'accès aux soins et la prise en charge de la patientèle :

- Remplacement des médecins sur Montfaucon-Montigné dans le cadre du collectif notamment porté par l' AISVM.
- D'ici à mi-avril 2017, les médecins du territoire prendront en charge les patients historiquement suivis à Montfaucon qui en font la demande, sans inscription comme médecin traitant.
- Aménagement de locaux provisoires sur la commune pouvant accueillir 2 médecins.

L'arrivée d'un nouveau médecin, le Docteur FOYOU est confirmé pour le mois d'avril 2017.

A Tillières, le départ du Docteur Marais est annoncé, mais sa succession est assurée. Il est envisagé la construction ou l'aménagement par la collectivité d'une maison de santé de 170 m², susceptibles d'accueillir 3 médecins et un infirmier.

Quartier Sèvre Le Longeron-Torfou

En 2012 est créée une maison de santé pluridisciplinaire à Torfou à l'initiative des professionnels de la santé et des élus. Celle-ci est agrandie en 2014. A ce jour l'établissement accueille 5 médecins, 2 dentistes, 2 orthophonistes et 1 pédicure. L'établissement bénéficie d'une labellisation par l'ARS.

Le centre de santé Raphaël regroupant des infirmières et un médecin gériatre bénéficie également d'un agrément ARS.

Sur le quartier Sèvre on entend promouvoir une organisation sous forme de pôle de santé intégrant la Maison de Santé pluridisciplinaire, le centre de santé Raphaël et le cabinet de kinésithérapeutes. On vise également à maintenir l'offre médicale (mission assurée par la MSP) et développer un travail pluridisciplinaire

Des actions sont menées conjointement entre la MSP, le centre de santé et les kinésithérapeutes :

- 1ère action sur la prévention des chutes après 60 ans : 3 soirées d'information sur les communes du Longeron, Torfou et Tiffauges. Subvention de l'ARS = 6 000€
- Poursuivre les actions communes :
 - Soit déploiement d'un nouveau thème : la BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive), le diabète,
 - Soit approfondissement du thème déjà travaillé, afin de capitaliser la démarche via la mise en place d'un programme local de Prévention des chutes des personnes âgées à domicile.
- Mobiliser des relais (professionnels de santé, élus, maisons de retraites, etc)

Budget prévisionnel

Pour mémoire, investissements déjà réalisés (2012-2015) :
Quartier Sèvre : 675 000 €

Investissements prévus dans le schéma

Quartier Avresne = 1 150 000 € (dont 700 000€ pour la construction)

Quartier Moine = 850 000 €

Les investissements sont financés par les loyers payés par les professionnels de santé.

Synthèse et perspectives

- Des éléments de contexte sociodémographiques favorables.
- Des professionnels de santé à différents niveaux de collaboration selon les quartiers
- Une déclinaison de la stratégie territoriale de santé mise en place concrètement à l'échelle de chaque quartier
- Des besoins de locaux affirmés par les professionnels de santé pour favoriser la pérennisation de l'offre de soins
- L'objectif principal pour Sèvremoine est d'accompagner les professionnels de santé dans leurs réflexions, leurs projets (notamment d'un point de vue architectural) et d'aider à la pérennisation et l'amélioration de l'offre de soins de premier recours.

Monsieur le maire rappelle le travail engagé. Il explique que la société évolue, le modèle qu'on a pu connaître pour les commerces, santé ou autres services sur nos territoires ruraux a été chahuté par de nouvelles habitudes, soit par les usagers eux-mêmes, soit par des logiques de flux. On doit désormais s'adapter à cette nouvelle donne, pour l'accès aux services et commerces. On doit proposer des solutions à nos populations pour rendre ce territoire attractif. Les services doivent mailler le territoire. Ce qui est proposé ce soir n'est pas une solution de court terme pour passer l'année 2017, il s'agit d'une réflexion menée pour garantir et pérenniser les services à la population, plus particulièrement de santé. On ne fait pas venir un professionnel de santé avec des subventions ou un loyer attractif. On maintient des professionnels de santé sur un territoire parce que les conditions générales pour l'exercice de leur profession sont rendues attractives, principalement parce qu'on est dans une logique de collaboration. Le pari est de pérenniser les services de santé par l'action collective, soit des élus, soit des professionnels. Ainsi, on peut garder les professionnels de santé sur notre territoire mais surtout on invite d'autres professionnels qui ne sont pas a priori attirés par les territoires ruraux. Il convient de rendre nos territoires ruraux plus attractifs pour l'exercice d'une profession médicale. Le pari est bien celui du moyen et du long terme pour garder les professionnels de santé sur le territoire.

Richard Cesbron explique que le schéma territorial de santé s'appuie sur deux axes. Le premier est une organisation structurée du territoire autour de trois quartiers, disposant de réalités de terrain différentes, par conséquent des solutions qui peuvent être différentes, toujours dans l'objectif de pérenniser les services de santé de manière équilibrée et équitable pour toute la population.

Sur un second axe, selon Richard Cesbron, le schéma territorial de santé s'appuie sur des professionnels favorables à un travail collectif et collaboratif qui les engage à s'inscrire dans un projet de santé de manière pérenne, pour une efficacité de long terme. Les installations et pratiques individuelles qui relèvent d'une profession libérale ne peuvent être prises en compte dans ce schéma, tout en ayant conscience qu'elles apportent un service à la population.

En 2013, la communauté de communes Moine et Sèvre s'est souciée de la question de l'accès aux soins et de l'avenir de l'offre de santé sur le territoire. Le cabinet ICONE MEDIATION a été missionné en 2014 pour mener une étude de stratégie territoriale de santé. Se décline très rapidement une phase opérationnelle de projets et une réflexion par les professionnels à l'échelle de chaque quartier : Avresne (Saint Macaire, Saint André, Roussay, la Renaudière) Moine (Saint Germain, Montfaucon-Montigné, Tillières et Saint Crespin) et Sèvre (Torfou et le Longeron). En 2016, ICONE MEDIATION a rendu ses conclusions en propositions stratégiques à l'échelle de ces trois quartiers.

En parallèle de notre travail, a été menée par Mauges Communauté une étude concernant les établissements de médecine et de soins de suite sur le territoire des Mauges, incluant la Maison de Convalescence (SSR) de Montfaucon-Montigné, ainsi que les établissements de Beaupréau et Chaudron en Mauges. Les résultats de cette étude menée en partenariat étroit avec l'ARS qui délivre les agréments des établissements, sont attendus pour le printemps 2017.

Le cabinet s'est appuyé sur une croissance démographique forte et une population relativement jeune. En 2013, Sèvremoine était peuplé de 25 000 habitants, soit une augmentation de 21 % par rapport à 1999, alors qu'à l'échelle nationale et départementale l'augmentation démographique a été de 9 %, à l'échelle régionale de 13 %. La densité médicale est légèrement inférieure à la moyenne régionale mais

sur Sèvremoine, inégalement répartie sur le territoire : sur 21 médecins au total, 5 seulement exercent sur le quartier Avresne.

Michel Rousseau commente les résultats de l'étude santé. Tout d'abord, Michel Rousseau tient à remercier les membres de la commission action sociale qui font partie du groupe santé, pour leur disponibilité à participer à des réunions très constructives. Le nombre de réunions ainsi que les contacts avec les professionnels aboutissent aujourd'hui à un résultat cohérent et pérenne.

Michel Rousseau donne des précisions concernant la venue d'un nouveau médecin à Montfaucon-Montigné, suite au départ des docteurs Patin et Etcharry au 31 décembre. Un nouveau médecin arrivera sur Montfaucon-Montigné mi-avril. Il s'agit du docteur Serge Foyou qui exerce actuellement en Champagne-Ardenne où il fait des remplacements depuis plusieurs années et qui souhaite revenir dans la région pour des raisons familiales. Les élus ont rencontré à plusieurs reprises ce médecin qui a donné son accord à son installation à Montfaucon-Montigné, à compter de mi-avril.

Pour informer la patientèle, une communication est prévue à plusieurs niveaux, le premier niveau étant assuré par les docteurs Patin et Etcharry, en informant des solutions de remplacement entre le 1^{er} janvier et mi-avril. Une réunion de l'ensemble des professionnels de Saint Germain, Tillières, Villedieu, Torfou a été récemment organisée, afin d'expliquer l'organisation durant ces 3 mois et demi. Il a bien été convenu que les médecins du secteur prendraient en charge temporairement les patients des deux médecins partis, pendant cette période, mais tout en préservant la patientèle pour le médecin qui arrivera le 15 avril. Les médecins sont solidaires de leur collègue qui arrive le 15 avril. Une local sera mis à disposition sur Montfaucon-Montigné en capacité d'accueillir 2 médecins car c'est bien l'objectif à atteindre.

Franck Gaddi souhaite des précisions sur l'affectation des 850 000 € du quartier et sur le devenir dans le schéma territorial de santé de la maison de convalescence.

Michel Rousseau confirme que les 850 000 € serviront bien à héberger les nouveaux médecins.

Monsieur le maire rappelle que la réflexion concernant la maison de convalescence relève de Mauges Communauté, puisque l'impact de cette maison de convalescence dépasse largement le territoire de Sèvremoine. Une étude est menée actuellement avec les établissements de Chaudron et de Beaupreau, par l'intermédiaire de leurs directeurs, conseils d'administration, élus des communes concernées et par l'Agence Régionale de Santé, pour trouver une destination à ces trois établissements. Les conclusions de cette étude sont attendues pour le printemps 2017.

Franck Gaddi avait cru comprendre que les élus de Montfaucon-Montigné avaient souhaité temporiser l'aménagement du bâtiment d'accueil de leurs médecins, dans l'attente du devenir de la maison de convalescence.

Monsieur le maire répond que l'étude santé est menée sur le territoire de Moine et Sèvre depuis 2014, voilà pourquoi il a été temporisé sur l'ensemble des équipements de santé. Par exemple, à Saint Crespin, il était important d'attendre les conclusions d'ICONE MEDIATION. Concernant les investissements, les communes de Tillières et de Montfaucon-Montigné sont dans la même situation. Dans le schéma de santé proposé il est envisagé pour Tillières 2 équivalents temps plein de médecins, mais avec 3 médecins. Sur Montfaucon-Montigné il est envisagé un cabinet avec 2 médecins, représentant 2 équivalents temps plein. Dans le schéma territorial de santé présenté ce soir, on vise à créer un cabinet médical à Tillières, de même qu'à Montfaucon-Montigné. Le projet de Saint Crespin est plus avancé puisque la commune historique de Saint Crespin avait déjà mené une réflexion, que Sèvremoine a repris à son compte, tout en étant plus ambitieux pour mieux répondre aux attentes du quartier.

Quant à Montfaucon-Montigné, composé historiquement de deux communes, aujourd'hui on se retrouve avec trois bourgs. Jean-Louis Martin avec la commission urbanisme voit actuellement comment organiser les commerces et les services accessibles facilement à la population de Montfaucon-Montigné. Il n'est pas possible « de faire tout, partout » sans une organisation rationnelle et efficace pour que les habitants retrouvent l'accès aux services tel qu'ils le souhaitent. L'organisation urbaine doit être imaginée dans le P.L.U.S. actuellement en cours d'étude qui va confirmer les espaces pour lesquels on va créer des services. L'urgence est de trouver un local temporaire pour permettre d'accueillir mi-avril le nouveau médecin. Ensuite, il conviendra de définir où on aménage une maison médicale dans l'un des deux bourgs ou au Pont de Moine. A ce jour, monsieur le maire ne peut donner d'échéances, sinon celle du 15 avril 2017 pour l'accueil du nouveau médecin de Montfaucon-Montigné.

Franck Gaddi juge regrettable d'avoir perdu des élus qui ont démissionné pour en arriver à la même conclusion que la commune historique.

Monsieur le maire s'accorde avec ce constat.

Laurence Adrien-Bigeon s'interroge sur la politique de santé du territoire. On a présenté un projet de santé au niveau du quartier Moine. Laurence Adrien-Bigeon regrette l'absence sur le territoire de politique de santé prenant en compte à la fois la prévention contre les addictions, l'alimentation, la place de la formation. Il n'existe que certains lieux de formation et non pas partout. Comment organise-t-on une politique de santé sur tout le territoire, avec un projet global plutôt qu'une liste d'investissements ? Laurence Adrien-Bigeon aurait souhaité un projet global de santé prenant en compte la prévention.

Michel Rousseau répond que la présentation effectuée ne peut balayer tous les axes de la politique de santé du territoire. Il est bien envisagé d'avoir des services de santé pour la population. Aujourd'hui les trois quartiers de Sèvremoine n'en sont pas au même point. Sur le quartier Avresne, pour que des actions de prévention santé puissent véritablement se dérouler, on doit disposer d'un noyau de médecins et d'autres professionnels de santé prêts à collaborer. Mais l'offre médicale sur le quartier Avresne se renforce, dans une véritable recherche de collaboration. L'appui mutuel entre le personnel para médical exerçant avec des médecins rue Pasteur à Saint Macaire portera ses fruits. D'ailleurs, la commission action sociale de la communauté de communes avait bien la volonté d'aller vers une éducation thérapeutique, de la formation, des conseils sur l'alimentation, le sport qui pourront être développés avec une équipe de professionnels. Sur le quartier Moine, un noyau de médecins est très actif dans ce domaine. Certes on n'en est pas au même point dans chaque quartier. De plus, à l'échelle de Mauges Communauté, un chargé de mission va être embauché dans le cadre du contrat local de santé. L'une des tâches de ce chargé de mission sera d'accompagner les maisons de santé pluridisciplinaires dans tout Mauges Communauté, entre autres pour promouvoir ce genre d'action.

Pierre Devêche demande pourquoi les documents projetés n'ont pas été envoyés au préalable aux conseillers municipaux ? Comment peut-on juger d'un dossier quand on le découvre ?

Michel Rousseau répond qu'il n'a pu formaliser son diaporama avant ce matin.

Pierre Devêche juge positif que Sèvremoine et Mauges Communauté se préoccupent d'un plan global de santé, sur le long terme. Sur le court terme, il se demande pourquoi depuis un an qu'existe la commune nouvelle une instance de dialogue n'a pas été mise en place afin d'éviter la méconnaissance des chiffres déjà évoqués, la démission de la moitié du conseil municipal de Saint Crespin, le départ des médecins de Montfaucon-Montigné. Au niveau du quartier de l'Avresne, le débat a tourné pour imposer une maison pluridisciplinaire. Pourquoi tout a été retardé pour attendre les conclusions d'ICONE MEDIATION, qui seraient susceptibles de donner « l'alpha et l'omega » d'un plan d'investissement ?

Michel Rousseau ne croit pas que le rôle d'un cabinet de consultant tel qu'ICONE MEDIATION soit de donner l'alpha et l'oméga mais plutôt d'être le catalyseur d'un certain nombre de propositions. Par rapport aux élus, la ligne directrice n'a jamais été cachée de promouvoir toutes les maisons pluridisciplinaires de santé, comme souvent en France aujourd'hui. Comment s'inscrire dans un autre type de projet aujourd'hui ?

Monsieur le maire tient à préciser que ce projet a été mené comme tous les autres. Soit une commission en est chargée, soit un groupe de travail émanant de la commission le traite. Le plan local de santé est à l'étude depuis deux ans, il est temps aujourd'hui d'y apporter de bonnes conclusions pour le territoire. Certes, on peut s'agacer sur la forme et les délais, mais aujourd'hui on fait le constat d'une très forte attente sur le territoire, des décisions doivent être enfin prises pour les habitants de Sèvremoine et non s'enfermer dans des problèmes de procédure. Les conseillers municipaux sont responsables. S'ils estiment qu'ils n'ont pas assez d'informations pour prendre une décision, alors il faut la reporter. Le conseil municipal prend des décisions parce qu'il est avisé. La présentation de ce soir a été claire, désormais il faut décider.

Selon André Léauté, les informations données à propos du projet pour les médecins rue Pasteur à Saint Macaire « est un scoop » qu'on vient d'apprendre.

Monsieur le maire rappelle qu'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est pourtant inscrite à cet effet dans le P.L.U. de Saint Macaire, voté avant même la création de la commune nouvelle.

Pierre Devêche s'interroge par rapport aux maisons pluridisciplinaires pour lesquelles il n'a aucun a priori défavorable. Celles-ci ne représentent pas la solution miraculeuse par rapport à la démographie médicale. Pourquoi des structures recrutent de nouveaux médecins ou personnel paramédical, pourquoi d'autres n'arrivent pas à recruter ? Comme par hasard ce sont les petites structures, avec 4 ou 5 médecins maximum, comme à Bégrolles, pourtant « petit et isolé » qui réussissent à monter un projet concluant. A Saint Germain et Villedieu, on a l'exemple de petites structures de 3 à 4 médecins, 2 paramédicaux. Selon Pierre Devêche, ses confrères médecins souhaitent travailler dans de petites structures, situées entre le médecin isolé et de grandes maisons pluridisciplinaires, préférant des organisations en réseau telles que celles de Tillières ou Saint Germain. Pourquoi ce réseau n'est-il pas développé sur le quartier de l'Avresne, sur Saint Macaire ou Saint André ? La commune de Saint André est-elle « le dindon de la farce des projets d'aménagement sur le quartier » ?

Michel Rousseau demande à Pierre Devêche la définition d'une petite ou d'une grosse structure.

Selon Pierre Devêche une petite structure, ce sont 3 ou 4 médecins. Au-delà, aucun médecin n'est attiré parce qu'il n'y a pas de travail concret, il y a risque de mésentente au-delà de ce nombre limité de médecins.

Michel Rousseau rappelle que la maison médicale de Torfou héberge 5 médecins, tout comme à Saint Germain. Ce sont les deux plus grosses structures de Sèvremoine. Au-delà, si sur le quartier de Moine il est envisagé un pôle multisite, il n'est pas souhaité par les médecins de Sèvremoine de passer à 10.

Pierre Devêche rétorque que, dans les discussions sur Saint Macaire, s'il n'avait pas freiné pour favoriser finalement un pôle médical indépendant du pôle para médical, le projet « était de faire un grand machin pour attirer un maximum de monde ».

Michel Rousseau conteste le terme « de grand machin ». Michel Rousseau reconnaît que pour les successions les pôles attractifs sont effectivement les cabinets qui acceptent les stagiaires, qui bénéficient d'un réseau et qui préparent leur succession.

Pierre Devêche avance que c'est ce qui est tenté sur Saint Macaire. Il regrette de ne pas avoir eu de réponse pour Saint André.

Michel Rousseau rappelle comme indiqué précédemment que certains médecins libéraux ne souhaitent pas travailler avec d'autres, mais ceux-ci assurent néanmoins un très bon service à la population. On verra quand le médecin de Saint André prendra sa retraite, une réflexion devra être menée à ce moment-là.

Rodolphe Connor constate qu'une belle étude vient de sortir. On est face à un effet de ciseaux, plus de population, moins de médecins, l'objectif est bien de voir comment dynamiser et rendre notre territoire attractif.

Selon Richard Cesbron, l'attractivité du territoire pour les praticiens passe par la possibilité d'un travail collaboratif, permis par les maisons médicales. Il existe d'autres solutions telle que celle menée actuellement sur le quartier Moine, un équipement important n'est pas nécessaire.

Pour répondre à la question de Rodolphe Connor, Michel Rousseau précise que pour 25 000 habitants, Sèvremoine dispose de 21 médecins, quota en adéquation avec la moyenne nationale, sachant qu'on estime qu'il faut 1 médecin pour 1 500 habitants. Sèvremoine n'est donc pas un désert médical. Les éléments socio démographiques sont fluctuants. Tant qu'on aura un réseau de médecins, un travail collaboratif, de jeunes médecins qui viennent en stage en s'intéressant à un partenariat qui fonctionne, il n'y aura pas de problème à trouver de jeunes praticiens. L'arrivée du docteur Foyou est un exemple. S'il a été sollicité par les élus, il a également rencontré les médecins du quartier, comprenant par là-même qu'il y avait une habitude à travailler ensemble. Même si ce nouveau médecin se retrouve seul dans un cabinet un certain temps, il sera toujours aidé par le médecin d'à côté. Ainsi ce travail local collaboratif va permettre de maintenir sur place le personnel de santé.

Monsieur le maire observe que cette problématique de couverture des personnels de santé sur le territoire n'est pas nouvelle et n'est pas propre à Sèvremoine, elle est générale. Sèvremoine n'est pas un désert médical. Des expériences malheureuses ont été tentées en subventionnant l'arrivée d'un médecin dans certains cas étrangers ou dans d'autres avec des loyers modérés ou quasi nuls. Ce ne peut être la motivation d'installation d'un médecin qui un jour ou l'autre trouvera toujours plus intéressant

financièrement ailleurs, avec davantage de subvention ou un meilleur cabinet médical. Par conséquent, monsieur le maire précise que pour pouvoir pérenniser les professionnels de santé sur un territoire, pour rendre attractif ce territoire, il convient d'intéresser les médecins à un travail collaboratif pour leur condition d'exercice. Il faut également mutualiser les locaux mis leur disposition par la collectivité en échange d'un loyer. Ces conditions d'attractivité peuvent être appuyées par un projet qui peut comporter des actions de prévention mais surtout d'un travail de collaboration.

Un conseiller municipal souhaite avoir connaissance du maillage du quartier Moine, en nombre de médecins sur Saint Germain ou Tillières. Quelle est l'orientation prise par Sèvremoine ?

Monsieur le maire répond que c'est tout le sens de la délibération soumise à l'approbation du conseil municipal ce soir : création d'une maison médicale de 2 médecins à Montfaucon-Montigné, 3 à Tillières, représentant 2 E.T.P., s'ajoutant au pôle de Saint Germain qui existe déjà. Evidemment, on ne peut s'engager à ce jour sur un nombre de médecins, mais bien par contre sur les actions entamées pour pérenniser et concrétiser des projets d'aménagement, construction de locaux comme à Saint Macaire, Tillières, Saint Crespin et Montfaucon-Montigné.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite avoir accès à l'étude. Elle demande si des subventions sont escomptées.

Michel Rousseau informe que jusqu'à ce jour la Région des Pays de la Loire ne finance qu'une maison de santé pluridisciplinaire par communauté de communes, voire par commune nouvelle comme Sèvremoine. Néanmoins, il est envisagé de demander une aide financière pour une autre maison de santé sur Sèvremoine. Les démarches sont tout juste engagées auprès de la Région. L'Etat sera sollicité également mais avec peu de chance de résultats.

Monsieur le maire informe que le contrat de ruralité 2017-2020 approuvé par le conseil communautaire de Mauges Communauté inclut la création d'une maison de santé sur la commune nouvelle d'Orée d'Anjou (Liré). Monsieur le maire a rencontré récemment Catherine Deroche, sénatrice et conseillère régionale, afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional faisant valoir l'organisation particulière des Mauges, certes rurale, mais avec une relative densité de population.

Michel Rousseau met donc au vote le schéma territorial de santé qui se décline selon les quartiers.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	102	1	14

VALIDE le schéma territorial de santé, reprenant pour chaque quartier les projets suivants :

- Quartier Sèvre (Le Longeron-Torfou) : accompagner les professionnels de santé dans leur démarche de prévention et d'animation ;
- Quartier Avresne (St Macaire – St André – La Renaudière – Roussay) : créer un pôle santé pluridisciplinaire rue Pasteur à St Macaire ;
- Quartier Moine (St Germain – Montfaucon-Montigné – St Crespin – Tillières) : créer un centre de soins pluridisciplinaire à St Crespin, créer un cabinet médical pour 3 médecins à Tillières, créer un cabinet médical pour 2 médecins à Montfaucon-Montigné.

2. Finances

DELIB-2016-261

Subvention à l'association QUIJESUIS de Roussay

L'association QUIJESUIS a été créée en octobre 2016, à Roussay. Cette association a pour objet de donner de cours de N.I.A. (technique corporelle alliant danse, arts martiaux et prise de conscience du corps).

L'association sollicite une subvention de 300 € au titre de l'année 2016, à laquelle le conseil communal de Roussay a donné un avis favorable lors de sa réunion du 7 novembre dernier.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	110	4	4

ACCORDE une subvention de 300 €, à l'association QUIJESUIS, afin de soutenir une activité nouvelle sur le territoire.

DELIB-2016-262

Complément de subvention 2016 à VUES D'ARTISTES

Réunissant près de 25 artistes, une exposition d'œuvres d'arts, peintures, photos, a été organisée du 16 au 25 septembre 2016, comme tous les 2 ans, dans l'église de Saint Macaire, par l'association Vues d'Artistes.

Le budget de cette exposition se chiffre à environ 3 600 €, comprenant des dépenses d'assurances, affiches, flyers, déplacements d'artistes et de choristes pour l'animation, le remboursement d'une avance de l'exposition 2012. Les recettes proviennent essentiellement de partenaires privés et de dons de particuliers.

Le 24 mars dernier, le conseil municipal a voté une subvention de 1 000 € pour cette exposition, montant correspondant à la subvention antérieure de la communauté de communes, puisque l'exposition présente bien un intérêt intercommunal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	110	2	5

ACCEPTE de verser un complément de subvention de 450 €, à l'association VUES D'ARTISTES correspondant à ce que votait pour cette exposition la commune de Saint Macaire.

DELIB-2016-263

Subvention au comité des fêtes de Saint Macaire

Par délibération du 7 mars 2011, le conseil municipal de Saint Macaire avait décidé de soutenir la fête des fleurs en votant une subvention qui se substituerait désormais aux entrées payantes.

Le comité des fêtes de Saint Macaire a présenté le compte de résultat de la fête des fleurs 2016, représentant 85 702,82 € de recettes (bars, forains, vente de programmes, tombola, sponsors) mais aussi compris dans ces recettes 3 500 € de subvention de la commune nouvelle, 22 000 € de reprise de subvention communale sur 2 ans, 15 000 € sur fonds propres du comité des fêtes.

Reste un besoin de 19 354 € pour équilibrer les charges totales (musiques, restauration, hébergement, chars, lots tombola, publicité, etc) représentant plus de 105 000 €.

Pour l'année 2016, le comité des fêtes s'est vu attribué une subvention communale ordinaire de 32 500 € au titre de ses autres activités d'animation. L'attribution de cette subvention dépassant 23 000 € a fait l'objet d'une convention d'objectifs signée avec le comité des fêtes le 4 mai 2016, afin de respecter la loi concernant les subventions aux associations.

Il est précisé qu'en plus de cette subvention ordinaire, une provision avait été identifiée pour financer le budget 2016 de la Fête des fleurs à hauteur d'un maximum de 26 000 €. Au vu du bilan présenté, il est proposé de valider le solde à verser à hauteur de 19 534 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	97	7	12

ACCEPTE de verser une subvention de 19 354 € au comité des fêtes de Saint Macaire afin d'équilibrer le budget 2016 de la fête des fleurs.

AUTORISE à cet effet monsieur le maire ou son représentant à signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2016 du comité des fêtes de Saint Macaire.

DELIB-2016-264

Solde de la subvention 2016 au C.S.I.

La subvention allouée au Centre Social Indigo au titre de l'année 2016 s'élevait à 561 290€, comprenant une part d'autofinancement de la commune nouvelle Sèvremoine pour 432 119 € et un reversement au titre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Maine et Loire pour 129 171 €.

Cette partie liée au Contrat Enfance Jeunesse a été versée pour 50% et la convention prévoyait une actualisation du solde à verser selon la réalisation effective.

Il se trouve que la CAF de Maine et Loire n'a pas versé l'intégralité des sommes prévues et a opéré des réfections à hauteur de 2 056,57€.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	107	3	4

VALIDE le solde à verser au Centre Social Indigo à hauteur de 62 528,93 €, sachant que le versement interviendra au mois de décembre 2016.

DELIB-2016-265

Acompte subvention 2017 pour le CSI

La subvention allouée au Centre Social Indigo au titre de l'année 2016 s'élevait à 561 290€, comprenant une part d'autofinancement de la commune nouvelle Sèvremoine pour 432 119 € et un reversement au titre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Maine et Loire pour 129 171 €.

Au vu d'une délibération précédente concernant le solde de la subvention 2016, le montant versé en 2016 s'élève finalement à 559 233,43 €.

Afin d'assurer la trésorerie de l'association jusqu'au vote des subventions en mars 2017, il est proposé de régler en janvier 2017 un acompte à hauteur de 25 % du montant versé en 2016, soit une somme de 139 808,36 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	107	1	6

AUTORISE le versement de cet acompte de 139 808,36 € en janvier 2017.

DELIB-2016-266

Subvention à l'A.D.M.R

L'association intercommunale ADMR Saint Macaire-Saint André dessert les communes de Roussay, Saint André et Saint Macaire. Traditionnellement, ces trois communes versaient une subvention communale à l'association tenant compte du nombre d'heures effectuées par l'A.D.M.R. dans chacune des communes.

Il est précisé que le montant proposé correspond à l'addition des subventions versés par les communes historiques.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
113	110	2	1

ACCEPTE le versement d'une subvention de 3 360 € à l'A.D.M.R..

DELIB-2016-267

Assujettissement à TVA du Service Portage de repas à compter du 1er janvier 2017

Le service de portage de repas à domicile assuré par la résidence de l'Avresne livre actuellement entre 10 et 11 000 repas par an, ce qui représente une recette attendue de l'ordre de 110 à 120 000 €. Ce montant de recettes excède le plafond de franchise de TVA prévu pour ce type d'activités. Par conséquent, selon la législation fiscale, il est obligatoire d'assujettir à TVA le service de portage de repas, en incluant également les repas visiteurs servis sur place, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que la TVA sera facturée au taux de 5,50 % pour les repas livrés et au taux de 10% pour les repas pris sur place, sachant que le service pourra récupérer la TVA payée sur ses dépenses hormis celles de personnel non soumises à la TVA.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	109	2	3

ACCEPTE d'assujettir à TVA le budget annexe Portage de repas à compter du 1^{er} janvier 2017

DELIB-2016-268

Refacturation des dépenses du budget principal au budget portage de repas pour 2016 (frais de personnel)

Dans le cadre du portage de repas, les frais de personnel sont financés sur le budget principal et il convient en fin d'année, de calculer le remboursement à opérer par le budget portage de repas.

Ce remboursement correspond aux deux personnes qui assurent le portage, aux personnels de cuisine et au personnel administratif qui assure la facturation.

Au vu des charges salariales constatées en 2016, le coût à prendre en charge par le budget annexe portage de repas s'élève à 66 285,36 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	114	0	2

VALIDE le montant des frais de personnel à prendre en charge par le budget portage de repas au titre de l'année 2016, à hauteur de 66 285,36€.

DELIB-2016-269

Tarifs 2017 Portage de repas

Il convient de valider les tarifs de portage de repas applicables à compter du 1er janvier 2017 en tenant compte de l'assujettissement à TVA à compter de cette même date.

Les tarifs actuels (inchangés depuis 2 ans) sont les suivants :

- Repas porté à domicile – personne seule : 9,70 €
- Repas porté à domicile – couple : 14,55 €
- Repas visiteur pris sur place : 13 €

TARIFS Portage repas pour 2017

Libellé	Tarif 2016		Tarif 2017		
PORTAGE à DOMICILE			Prix HT	TVA 5,5%	Prix TTC
Repas 1 personne	9,70 €	3,09%	9,48 €	0,52 €	10,00 €
Repas couple	14,55 €	3,09%	14,22 €	0,78 €	15,00 €
REPAS VISITEURS Résidences			Prix HT	TVA 10%	Prix TTC
Repas visiteurs extérieurs	13,00 €	3,09%	12,18 €	1,22 €	13,40 €
Repas Agent Fonction publique	13,00 €	3,09%	12,18 €	1,22 €	13,40 €

Les propositions ont été examinées par la commission Action Sociale lors de sa séance du 7 décembre. La commission a donné un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	105	4	7

FIXE comme ci-dessus les tarifs des repas confectionnés à l'Avresne, à compter du 1^{er} janvier 2017.

DELIB-2016-270

Tarifs 2017 Avresne

Il convient de valider les tarifs de la résidence de l'Avresne applicables à compter du 1er janvier 2017. Les propositions ont été examinées par la commission Action Sociale lors de sa séance du 7 décembre. La commission y a donné un avis favorable.

TARIFS Résidences Avresne et Mimosas pour 2017

Libellé	Tarif 2016		Tarif 2017
FORFAIT REPAS PERSONNE SEULE	277,62 €	2,00%	283,17 €
FORFAIT REPAS COUPLE	555,24 €	2,00%	566,34 €
ABSENCE REPAS (unitaire)	-5,50 €	2,00%	- 5,61 €
FORFAIT CHARGES T1bis - 1 personne	467,23 €	2,00%	476,57 €
FORFAIT CHARGES T1bis - couple	497,68 €	2,00%	507,63 €
FORFAIT CHARGES T2 - 1 personne	591,34 €	2,00%	603,17 €
FORFAIT CHARGES T2 - couple	612,98 €	2,00%	625,24 €
FORFAIT CHARGES T3 - 1 personne	898,15 €	2,00%	916,11 €
FORFAIT CHARGES T3 - couple	916,89 €	2,00%	935,23 €
CHARGES locatives T1bis - 1 personne	76,58 €	2,00%	78,11 €
CHARGES locatives T1bis - couple	81,97 €	2,00%	83,61 €
CHARGES locatives T2 - 1 personne	95,07 €	2,00%	96,97 €
CHARGES locatives T2 - couple	102,34 €	2,00%	104,39 €
CHARGES locatives T3 - 1 personne	113,28 €	2,00%	115,55 €
CHARGES locatives T3 - couple	121,93 €	2,00%	124,37 €
NETTOYAGE LOGEMENT suite départ résident	209,10 €	2,00%	213,28 €
PORTAGE DANS LES LOGEMENTS	2,32 €	2,00%	2,37 €
REPAS POUR DIMANCHE ET JOURS FERIES	8,24 €	2,00%	8,40 €
REPAS DU SOIR	4,55 €	2,00%	4,64 €
FOURNITURE DE PAIN - 1/2 BAGUETTE	0,39 €	2,00%	0,40 €
FOURNITURE DE PAIN - 1 BAGUETTE	0,78 €	2,00%	0,80 €
LOYER des logements et annexes			
T1 bis	247,51 €	1,00%	249,99 €
T2	294,29 €	1,00%	297,23 €
T3	324,22 €	1,00%	327,46 €
garage	27,20 €	1,00%	27,47 €
terrasses	9,49 €	1,00%	9,58 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	102	4	4

ARRETE comme ci-dessus les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

DELIB-2016-271

Barème 2017 Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Barème SPANC 2016

	1 seule maison	Installation commune
CONCEPTION	77 €	46 €
AVENANT CONCEPTION	58 €	35 €
REALISATION	125 €	75 €
CONTRE VISITE	77 €	46 €
DIAGNOSTIC (cession immobilière)	130 €	78 €
PERIODIQUE (tous les 6 ans)	102 €	61 €

applicable à partir du 01/02/2016

Proposition + 1% Barème SPANC 2017

	1 seule maison	Installation commune
CONCEPTION	77.80 €	46.70 €
AVENANT CONCEPTION	58.60 €	35.20 €
REALISATION	126.30 €	75.80 €
CONTRE VISITE	77.80 €	46.70 €
DIAGNOSTIC (cession immobilière)	131.30 €	78.80 €
PERIODIQUE (tous les 6 ans)	103.00 €	61.80 €

applicable à partir du 01/01/2017

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	91	12	10

VALIDE le barème 2017 du S.P.A.N.C..

DELIB-2016-272

Tarifs 2016 pour les cimetières

Lors de sa séance du 28 avril 2016, le conseil municipal avait adopté des tarifs concernant les cimetières (concessions, inhumation, cavurnes, etc.). Il s'avère que certains tarifs ont été omis, d'autres doivent être actualisés, plus particulièrement pour les inhumations, espaces cinéraires et divers de Roussay, Saint Macaire, Saint André, la Renaudière, Saint Crespin et Saint Germain, qui ont été modifiés.

TARIFS PAR COMMUNES										
Ouvrage	Le Longeron	Roussay	St Macaire en Mauges	Torfou	Montfaucon	St André de la Marche	La Renaudière	St Crespin Sur Moine	St Germain Sur Moine	Tillières
Inhumation	Concession enfant (15 ans)	23,00 €								
	Concession enfant (30 ans)	50,00 €	38,00 €		66,00 €	57,00 €				
	Concession enfant (50 ans)		60,00 €			82,50 €				
	par m²						25,00 €			
	Concession 2m² (15 ans)		46,00 €	90,00 €	40,00 €			100,00 €		
	Concession 2 m² (30 ans)	100,00 €	76,00 €	165,00 €	80,00 €	114,00 €		209,00 €	105,00 €	240,00 €
	Concession 2m² (50 ans)		120,00 €	255,00 €		165,00 €				
	Concession 4m² (15 ans)			180,00 €	80,00 €					
	Concession 4m² (30 ans)			330,00 €	160,00 €	230,00 €			210,00 €	
	Concession 4 m² (50 ans)			510,00 €		332,00 €				
Espace Cinéraire	Concession 6m² (30 ans)				240,00 €					
	Caveau 2 places	1 100,00 €								
	Caveau 3 places	1 550,00 €								
	Concession (30 ans)	100,00 €		100,00 €						
	Columbarium (15 ans)		46 €		1 200,00 €	296,00 €		100 €	400,00 €	
	Columbarium 2 urnes (15 ans)						350,00 €			
	Columbarium 4 urnes (15 ans)						650,00 €			
	Columbarium (30 ans)	600,00 €	76 €	964 €	600,00 €	598,00 €		209 €	650,00 €	240,00 €
	Columbarium 2 urnes (30 ans)						600,00 €			
	Columbarium 4 urnes (30 ans)						1 150,00 €			
Divers	Columbarium (50 ans)		120 €			996,00 €				400,00 €
	Cavurne (15 ans)					84,00 €			400 €	
	Cavurne (30 ans)	400,00 €		1 200 €	400,00 €	168,00 €			650 €	
	Cavurne (50 ans)					278,00 €				
	Dispersion des cendres	50,00 €			50,00 €	57,00 €	50,00 €		50,00 €	
	Concession jardin (30 ans)				70,00 €					
	Caveau provisoire (15 ans)	30,00 €			30,00 €	36,00 €				
	Plaques du livre Souvenir		34,00 €	165,00 €						
	Plaques du Columbarium		63,00 €							

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
111	105	0	6

APPROUVE les tarifs ci-dessus applicables dans les cimetières de Sèvremoine.

DELIB-2016-273

Validation du montant d'attribution de compensation provisoire 2016 à percevoir

En tant qu'établissement public à fiscalité propre, Mauges Communauté perçoit les recettes issues de la fiscalité économique et reverse aux communes membres les produits issus de cette fiscalité historique, après déduction des charges qui lui ont été transférées de par le transfert de compétence.

Ce mécanisme est appelé Attribution de compensation et donne lieu à une évaluation précise des sommes en jeu, validée de façon concordante par l'EPCI et les communes.

Au titre de l'exercice 2016, le calcul définitif des attributions de compensation à verser par Mauges Communauté aux communes nouvelles n'est pas encore finalisé. Toutefois, il est proposé de procéder à l'encaissement des attributions provisoires telles qu'elles ont été arrêtées en juin dernier par le Conseil communautaire.

En ce qui concerne Sèvremoine, le montant de l'attribution de compensation provisoire s'élève à 1 344 422 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	108	2	5

VALIDE le montant de l'attribution de compensation provisoire 2016 à hauteur de 1 344 422 €, afin d'en autoriser l'encaissement sur l'exercice 2016.

DELIB-2016-274

Décision modificative n°2 au budget portage de repas

CN SEVREMOINE

Code INSEE

BA PORTAGE DE REPAS SEVREMOINE

DM n°2 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

decision modificative n° 2

Désignation	Dépenses	1)	Recettes	1)
	minution de crédit	minution de crédit	minution de crédit	minution de crédit
FONCTIONNEMENT				
D-6215-61 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	66 292,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-61 : Rémunération principale	54 282,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	54 282,00 €	66 292,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-61 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7066-61 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 515,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 515,00 €
Total FONCTIONNEMENT	55 777,00 €	66 292,00 €	0,00 €	10 515,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28031-61 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	1 495,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	1 495,00 €	0,00 €
D-2182-61 : Matériel de transport	1 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 495,00 €	0,00 €	1 495,00 €	0,00 €
Total Général	9 020,00 €		9 020,00 €	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
109	104	1	4

ADOPTÉ cette décision modificative n°2 au budget de portage des repas, augmentant les crédits nécessaires à la rémunération du personnel et à des dotations aux amortissements.

DELIB-2016-275

Décision modificative n°2 : budget lotissements



49301

CN SEVREMOINE

Code INSEE

BA LOTISSEMENTS SEVREMOINE

DM n°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	-	200 000,00	-	-
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-	200 000,00	-	-
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	-	-	-	15 000,00
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	-	-	-	185 000,00
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	200 000,00
Total FONCTIONNEMENT	-	200 000,00	-	200 000,00
 INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	-	200 000,00	-	-
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	200 000,00	-	-
R-1641 : Emprunts en euros	-	-	-	200 000,00
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	200 000,00
Total INVESTISSEMENT	-	200 000,00	-	200 000,00
Total Général		400 000,00		400 000,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
116	115	0	1

VOTE cette décision modificative n°2 au budget Lotissements pour ouvrir les crédits nécessaires à la régularisation des stocks de fin d'année.

Décision modificative n°3 Budget principal

Le conseil municipal,

Par vote à scrutin secret :

ADOPTÉ cette décision modificative n°3 concernant le budget principal

Multiservices de Tillières : fixation du loyer applicable au café

Lors de sa précédente séance, le conseil municipal a validé les conditions de mise en location du commerce (café) du bâtiment multiservices de Tillières, dont le locataire va disposer dans les semaines à venir :

- 650 € H.T. mensuels
- Révision annuelle du loyer selon l'indice des loyers commerciaux (ILC)
- Non réalisation de travaux dans les 3 ans à venir
- Date de commencement du bail : à la prise de possession des locaux
- Durée du bail : 9 ans
- Conclusion du bail commercial à l'Office Notarial Dupont Jugan Luquiau 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine
- Signature du bail commercial par le maire ou l'adjoint en charge de l'économie Denis Vincent.

Le notaire chargé de rédiger le bail commercial souhaite que le conseil municipal se prononce sur les modalités de paiement du loyer et de la taxe foncière.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération référencée DELIB-2016-245 du 24 novembre 2016 fixant les loyers applicables au Café (multiservices) de Tillières

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	110	1	3

COMPLETE la délibération du 24 novembre 2016 sur deux points qui n'avaient pas été évoqués :

- Loyer payable à l'avance, le 1^{er} de chaque mois ;
- Le paiement de la taxe foncière incombe au bailleur, sans récupération auprès du preneur.

3. Ressources humaines

DELIB-2016-278

Régime indemnitaire des régisseurs de recettes

La délibération 08/2015 du 15 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, prévoyait l'attribution d'une indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances, mais uniquement pour les agents nouvellement recrutés par Sèvremoine.

Les régisseurs nommés par arrêté du 9 janvier 2016, pour les différentes régies de recettes mises en place au sein de Sèvremoine, sont des agents qui étaient déjà en poste dans les communes déléguées historiques avant la création de la commune nouvelle.

Monsieur le maire explique que les régisseurs de recettes sont responsables de l'argent public qu'ils perçoivent. Par exemple, il existe un régisseur des recettes des droits de place pour les marchés hebdomadaires. L'indemnité perçue n'est pas à proprement parlé une rémunération mais compensation d'un risque servant à payer en partie une assurance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié par l'article 4 de l'arrêté du 3 septembre 2001,

Vu la délibération DELIB-2015-8 du 15 décembre 2015 prévoyant l'attribution d'une indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	88	17	10

FIXE le régime indemnitaire pour tous les régisseurs de recettes, en allouant une indemnité de responsabilité dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié par l'article 4 de l'arrêté du 3 septembre 2001.

4. Economie

DELIB-2016-279

Ouverture des commerces le dimanche

Depuis l'adoption de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi « Macron », le code du travail prévoit que chaque salarié bénéficie d'un repos hebdomadaire accordé le dimanche. Mais ce principe de repos dominical connaît des dérogations qui concernent notamment les commerces :

- Dérogations accordées par le maire pour le commerce de détail ;
- Dérogation de droit pour le commerce alimentaire de détail : vente de denrées alimentaires, de droit ouverture le dimanche jusqu'à 13 heures ;
- Dérogations basées sur l'emplacement géographique des commerces : communes d'intérêt touristique ou thermales, zones touristiques internationales, périmètres d'usage de consommation exceptionnel ;
- Dérogations accordées par le préfet pour certains établissements : repos le dimanche portant préjudice au public ou de nature à compromettre le fonctionnement normal de l'établissement ex. : à côté d'un marché dominical.
- Dérogation pour contraintes de production, sans autorisation préalable, dans des secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale : hôtels, cafés, restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, entreprises de presse et d'information, musées, salles de spectacles, marchés, foires, services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables.

Dérogations accordées par le maire pour le commerce de détail : « dimanches du maire »

Le maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail (vente des marchandises dans l'état où elles sont achetées ou après transformations mineures) de sa commune jusqu'à 12 dimanches par an. La clientèle doit être des particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Le maire prend sa décision **après avis du conseil municipal**. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. dont la commune est membre.

La dérogation est collective : aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

L'arrêté du maire fixe la liste des dimanches travaillés pour l'année suivante. L'arrêté doit donc être pris avant le 31 décembre 2016 pour l'année 2017.

Dérogations 2017 proposées pour Sèvremoine :

Les dimanches 15 janvier (solde d'hiver), 10, 17, 24 et 31 décembre

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron,

Vu l'article L. 3132 du code du travail,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	87	18	11

DONNE un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches 15 janvier (solde d'hiver), 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

5. Affaires patrimoniales

DELIB-2016-280

Saint Germain sur Moine impasse des Tisserands acquisition de terrains

Par délibération du 8 septembre 2016 (réf 179), la commune a décidé d'acquérir 2 parcelles à M. Richard Benoît (terrain cadastré section D n° 3286 et n° 3288) et de prendre en charge les frais.

Or, le bien vendu est grevé d'une inscription de privilège prêteur de deniers avec effet jusqu'au 5 septembre 2025. Il y a donc lieu d'établir un acte de mainlevée partielle de cette inscription.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DELIB-2016-179 du 8 septembre 2016 portant acquisition de terrains impasse des Tisserands à Saint Germain sur Moine, à M. Richard Benoît

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	109	2	4

COMPLETE la délibération prise le 8 septembre 2016, en précisant que la commune prend en charge tous les frais, y compris l'acte de mainlevée partielle de cette inscription de privilège prêteur de deniers.

DELIB-2016-281

La Renaudière - rue du Paradis - acquisition de terrain

En vue de créer des places de stationnement, la commune envisage de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 203 de 162 m², propriété des Consorts You, au prix de 40 €/m². Les frais seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	106	4	6

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 203 de 162 m² au prix de 40 € le m².

PRECISE que les frais sont à la charge de la commune.

AUTORISE la signature de l'acte d'acquisition auprès de l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon-Montigné, 49230 Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Yves Marquis, Gérard Vibert ou Jean-Luc Bregeon, Adjointes de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié.

DELIB-2016-282

Saint André de la Marche - acquisition de l'école privée

Dans le cadre de son projet de revitalisation et la densification du bourg de St-André de la Marche, la commune de Sèvremoine a usé de son droit de préemption pour faire l'acquisition du bâti des écoles privées rue Saint Paul à Saint André de la Marche. Il a ensuite été décidé de faire l'acquisition à l'amiable des terrains situés à l'arrière et propriété de l'Association des Bienfaiteurs des Œuvres et d'Education et d'Enseignement (ABOEE).

L'ABOEE a maintenant mis en vente les écoles maternelles privées situées 2 bis rue Jeanne d'Arc : il s'agit de la parcelle cadastrée AA n° 176 de 1378 m². Le prix serait de 130 000 €.

Le service de France Domaine a émis un avis favorable le 21 septembre 2016.

Pierre Devêche souhaite avoir une explication sur les projets de densification du centre bourg de Saint André, incluant les bâtiments de l'école privée et la maison de retraite.

Jean-Louis Martin répond qu'un marché est en cours de préparation pour définir la densification envisageable de l'urbanisation du centre-bourg de Saint André.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Vu l'avis favorable de France Domaine concernant le prix d'achat,

Considérant la continuité des décisions de Sèvremoine et de son projet pour Saint André de la Marche,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	105	1	4

DECIDE de faire l'acquisition de ce bien auprès de l'ABOEE, au prix de 130 000 €.

PRECISE que les frais sont à la charge de la commune.

AUTORISE Didier Huchon, Maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Yves Marquis, Gérard Vibert ou Jean-Luc Bregeon, Adjointes de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié.

AUTORISE la signature de l'acte auprès de Maîtres Simon et Poupelin, notaires associés 90, rue Choletaise Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine

6. Planification

DELIB-2016-283

Enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter de M. Sébastien Martin La Grande Bretellière, Saint-Macaire en Mauges

M. Sébastien Martin de la Grande Bretellière à Saint Macaire en Mauges demande l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles. A ce jour sont exploités 3 poulaillers (68 840 poulets et dindes) sur 3 bâtiments (2535 m²). L'exploitant projette la construction d'un 4^{ème} bâtiment pour un total de 4 109 m² et une capacité maximale de 137 080 volailles. La valorisation du fumier des bâtiments actuels reste inchangée. Il est prévu d'exporter le fumier du nouveau bâtiment vers l'unité de méthanisation Bio-Méthane Seg.

Une note explicative de synthèse a été adressée aux membres du Conseil municipal avec la convocation à la réunion du 15 décembre 2016.

Le dossier de demande est consultable en Mairie annexe de St-Macaire en Mauges et sur Sharepoint (Groupe Documents Communs / Aménagement et Urbanisme/ ICPE – Enquêtes publiques / ICPE La grande Bretellière

La DREAL, Autorité Environnementale, a émis les observations suivantes :

- Enjeux sur l'environnement limités :
 - Elevage exclusivement à l'intérieur de bâtiments
 - Effluents exportés vers une plate-forme de compostage ou unité de méthanisation.
- Certaines parcelles seront limitrophes de la ZNIEFF Coteau de la Moine à la Grande Bretellière mais seront conservées en prairies et il n'y aura pas de rejets. Il n'est donc pas relevé d'enjeux.
- Pas d'impact sur les haies.
- Zones humides : dossier peu précis sur ce point pour la DREAL
Pour le demandeur, les études réalisées pour le PLU de St-Macaire en Mauges et le dossier Bio-Méthane Seg ont montré l'absence de zone humide.
- Les éventuels risques et nuisances sont limités voire faibles (odeurs, bruit, danger).
- Pas d'effet ou très limités sur les éléments patrimoniaux proches (menhirs Pierre Levée et de la Bretellière).
- Un éventuel problème de co-visibilité pour le voisinage (tiers).

Pour le demandeur, le nouveau bâtiment sera dissimulé par le bâtiment n°3 existant. Le 1^{er} tiers à l'exploitation est à 175m et le 1^{er} tiers en dehors du cadre familial à 275m.

Pour la DREAL, le projet est cohérent : il favorise le développement économique de l'activité tout en limitant les impacts résiduels.

Ce projet est également compatible avec le PLU de St-Macaire en Mauges : la zone A autorise l'implantation de bâtiments à usage agricole

Le conseil communal de Saint-Macaire en Mauges a émis en sa séance du 7/11/2016 un avis favorable.

Les **Commission Aménagement et Urbanisme** (le 9/11), **Infrastructures** (le 9/11), **Espaces Naturels** (le 15/11) et **Economie** (le 23/11) ont émis un avis favorable.

Marion Berthommier précise que ce dossier a été évoqué au niveau de la commission locale de l'eau. Il répond bien aux critères du S.A.G.E.. Il n'y a pas de problème environnemental. On note aucun rejet parasite dans la nature.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	95	7	15

DONNE UN AVIS FAVORABLE à ce projet d'installation classée pour la protection de l'environnement déposé par M. Sébastien Martin la Grande Bretellière Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, pour la construction d'un 4^{ème} bâtiment de production de volailles.

7. Infrastructures

DELIB-2016-284

Eclairage public : interventions à réaliser par le S.I.E.M.-L. à la demande de Sèvremoine

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations, des modifications ou des contrôles sur le réseau d'éclairage public. 25 % du coût est pris en charge par

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
206-16-52	MONTFAUCON MONTIGNE	PLACE DU SOUVENIR - HORLOGE ASTRO C13	835,12 €	75%	626,34 €
301-16-6	ST MACAIRE EN MAUGES	CURATIF/OUVRAGE 257 RUE CHOLETAISE	1 344,87 €	75%	1 008,65 €
264-16-11	ST ANDRE DE LA MARCHE	rempl lanterne N° 262 rue des Ajoncs	704,46 €	75%	528,35 €
264-16-12	ST ANDRE DE LA MARCHE	rempl lanterne N° 147 rue du Bocage	481,83 €	75%	361,37 €
301-16-29-01	MONTFAUCON MONTIGNE	PONT DE MOINE - PRISE MARCHÉ (devis rectifié 23/11)	3 254,80 €	75%	2 441,10 €
301-16-20	ST MACAIRE EN MAUGES	contrôle des candélabres Girardrie	1 547,60 €	75%	1 160,70 €
		Total	8 168,68 €		6 126,51 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	112	1	4

ACCEPTE de verser 75 % de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des réparations à l'éclairage public ci-dessus, soit 6 126.51€.

8. Affaires scolaires

DELIB-2016-285

Renouvellement de la convention de prestation avec le conseil départemental, dans le cadre de l'accueil et la restauration des élèves des écoles de Montfaucon -Montigné

Dans le cadre de la gestion du restaurant scolaire pour les élèves de classes élémentaires, la commune de Montfaucon-Montigné conventionnait avec le collège public du Pont de Moine, concernant la prestation liée à la fabrication des repas.

Ce conventionnement reprend les points suivants :

- L'utilisation de la salle de restaurant situé dans l'enceinte du collège
- la fourniture des repas
- la participation aux charges de fonctionnement

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 7 articles de la convention pour l'accueil et la restauration des élèves des écoles de Montfaucon-Montigné dans les locaux du collège « Le Pont de Moine »,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
118	115	2	1

AUTORISE la signature de la convention pour l'accueil et la restauration des élèves des écoles de Montfaucon-Montigné, dans les locaux du collège « Le Pont de Moine », pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2019, par monsieur le maire ou l'adjointe à la Vie Scolaire et périscolaire Isabel Volant.

DELIB-2016-286

Signature d'un avenant à la convention de prestation avec le conseil départemental, dans le cadre de l'accueil et la restauration des élèves des écoles de Montfaucon-Montigné

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de l'école privée Grains de Soleil, située sur la commune de Montfaucon-Montigné, et dans l'attente de la construction d'une nouvelle salle de restaurant, un modulaire a été installé dans la cour de l'école. Celui-ci sera mis en service à partir de janvier 2017.

Dans ce cadre, les repas seront toujours fabriqués par le collège public le Pont de Moine, mais devront être distribués sur le nouveau site. La distribution sera assurée par la commune.

Un avenant à la convention qui lie Sèvremoine avec le conseil départemental prévoit :

- les modalités de fourniture des repas, de transport et de nettoyage de vaisselle
- les responsabilités de chacune des parties

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avenant n°1 à la convention pour l'accueil et la restauration des élèves des écoles de Montfaucon-Montigné, commune de Sèvremoine, conclue pour la période du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2019 ».

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
111	110	0	1

AUTORISE Monsieur le maire ou l'adjointe à la Vie Scolaire et périscolaire Isabel Volant à signer cet avenant n°1 à la dite convention.

NOTE que le présent avenant prend effet au 3 janvier 2017.

DELIB-2016-287

Signature d'une convention de fonctionnement avec l'OGEC de Montfaucon-Montigné, dans le cadre du service de restauration scolaire

Dans le cadre de la mise en service du modulaire à partir de janvier 2017, celui-ci est mis à disposition de l'OGEC de l'école Grains de Soleil. Il est donc nécessaire d'établir une convention d'utilisation de ces locaux.

La convention prévoit :

- les modalités et les périodes d'utilisation des locaux
- les conditions financières

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 11 articles de la convention de mise à disposition de locaux entre l'OGEC de l'école Grain de Soleil de Montfaucon-Montigné et la commune nouvelle Sèvremoine ».

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	111	1	4

AUTORISE monsieur le maire ou l'adjointe à la Vie Scolaire et périscolaire Isabel Volant à signer la convention relative à cette mise à disposition de locaux.

DELIB-2016-288

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un personnel communal, avec le conseil départemental, dans le cadre du service de restauration scolaire de Montfaucon-Montigné

Dans le cadre de la gestion du restaurant scolaire pour les élèves de classes élémentaires, la commune de Montfaucon-Montigné, conventionnait avec le collège public du Pont de Moine.

Afin d'assurer la fabrication des repas, la commune de Montfaucon-Montigné mettait à disposition un personnel communal correspondant à 78,5% d'un équivalent temps plein (1 261 heures annuelles). Ce personnel correspond à un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

La convention prévoit :

- les conditions d'emploi de l'agent et la nature des tâches qui lui sont confiées
- les conditions financières

Il convient de reprendre la convention au nom de la commune nouvelle Sèvremoine, pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention de mise à disposition d'un personnel communal,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	109	2	2

AUTORISE monsieur le maire ou l'adjointe à la Vie Scolaire et périscolaire Isabel Volant à signer la convention relative à cette mise à disposition de personnel.

DELIB-2016-289

Sectorisation scolaire : Validation de l'organisation de la carte scolaire communale

La commune de Sèvremoine compte 7 écoles publiques (maternelles et élémentaires) réparties sur 6 communes déléguées.

Selon l'article L 212-7 du Code de l'Education, il revient au conseil municipal de déterminer l'orientation des élèves vers chacune de ces écoles, au regard de leur lieu de résidence.

Pour la commune de Sèvremoine, les objectifs de cette sectorisation sont de :

- Pérenniser les écoles sur chaque commune déléguée en fonction de leur capacité d'accueil
- Assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires.

Ces dispositions résultent d'un travail de concertation avec les directions d'écoles et l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) lors de la préparation de la rentrée scolaire ainsi que d'un travail de réflexion de la Commission Vie Scolaire.

Les propositions effectuées par la Commission Vie Scolaire sont les suivantes :

L'inscription des élèves de Sèvremoine s'effectue dans l'école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux.

Pour les communes déléguées dotées d'écoles publiques :

La scolarisation des enfants se fait au sein de la commune déléguée concernée.

Pour les communes déléguées non dotées d'écoles publiques :

- les enfants de Roussay seront scolarisés à l'école L'Oiseau de Feu de Montfaucon-Montigné
- les enfants de la Renaudière seront scolarisés dans les écoles Pablo Picasso (maternelle) et Victor Hugo (élémentaire) de Saint Macaire en Mauges
- les enfants de Torfou seront scolarisés à l'école Saint Exupéry de Saint Crespin S/ Moine

- les enfants du Longeron seront scolarisés dans les écoles Pablo Picasso (maternelle) et Victor Hugo (élémentaire) de Saint Macaire en Mauges

Dérogations

Par principe il n'existe pas de dérogation (sauf les situations qui entrent dans le cadre législatif). Cependant, pour la commune de Saint Germain S/Moine, les habitants du quartier « des plantes, du quartier du Bourg Hardy et de Saint Gilles » vont à l'école de Montfaucon-Montigné, au regard de la proximité de l'école l'Oiseau de Feu.

Les demandes concernant ce secteur géographique seront étudiées au cas par cas par le service Vie Scolaire.

Toute demande de dérogation devra être transmise au Service Vie Scolaire par écrit.

Transports

La sectorisation s'accompagne naturellement de la mise en place d'un service de transports scolaires. Celui-ci relève de la compétence mobilités de Mauges Communauté. La réflexion est engagée en concertation avec les 6 communes nouvelles pour une mise en application pour la rentrée 2017.

Isabel Volant explique que Sèvremoine en tant que commune nouvelle doit légalement prévoir une sectorisation scolaire, offrir à tous les parents la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une école publique. Pour imaginer cette sectorisation, on a dû étudier à la fois la démographie de chaque commune, la possibilité matérielle d'accueil dans les locaux des écoles concernées, non seulement aujourd'hui, mais également à l'avenir. Les temps de trajet ont également été intégrés à la réflexion. Selon la commission municipale « vie scolaire et périscolaire » les temps de trajet domicile école doivent être inférieurs à 30 minutes : le Longeron Saint Macaire 20 mn, Torfou Saint Crespin : 15 mn, Roussay Montfaucon-Montigné : 11 mn, La Renaudière Saint Macaire : 20 mn.

La capacité d'accueil de Saint André est actuellement suffisante mais la démographie prévue dans les années à venir est en augmentation, on risque alors d'envoyer les enfants de Saint André dans d'autres écoles publiques, sans pouvoir accueillir les fratries. Saint Crespin qui a fermé une classe l'an dernier et Saint Macaire qui dispose d'une classe libre ont une démographie plutôt en baisse. De ce fait, leur capacité d'accueil est plus importante.

Marie-Isabelle Troispoils a des doutes sur la démographie ascendante de Saint André, les effectifs de l'école publique étant en baisse.

Isabel Volant confirme que la population de Saint André est en augmentation.

Laurence Adrien-Bigeon demande si les transports scolaires seront gratuits.

Isabel Volant rappelle que les transports scolaires sont la compétence de Mauges Communauté. Aujourd'hui, il n'est pas envisagé la gratuité mais à ce jour aucun tarif n'a été défini.

Laurence Adrien-Bigeon constate alors qu'on impose des frais supplémentaires aux parents qui souhaitent faire scolariser leurs enfants dans une école publique. Laurence Adrien-Bigeon exprime une crainte qu'elle a déjà exposée en séance de conseil communal de Saint Macaire. Elle juge que c'est une bonne chose que les parents des enfants puissent choisir entre l'école publique et l'école privée. Toutefois, partant du principe que désormais on raisonne pour l'ensemble de la commune nouvelle de Sèvremoine, le directeur académique des services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) pourrait être tenté de tenir compte d'un effectif déterminé par classe et par âge pour arrêter un nombre de classes de CM1, CM2, etc.. On assisterait alors à des fermetures de classes. Ou encore, le D.A.S.E.N. pourrait décider d'un nombre total de classes sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Isabel Volant répond qu'elle a rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale qui lui a certifié que ce n'est pas l'option prise aujourd'hui. Evidemment, on ne peut rien présager à long terme.

Monsieur le maire complète en précisant qu'effectivement à la mise en place de la commune nouvelle, l'Education Nationale envisageait cette nouvelle forme de collectivité locale comme un regroupement centralisateur. Les élus de Mauges Communauté et des communes nouvelles se sont empressés d'expliquer au D.A.S.E.N. le nouveau schéma mis en place. Il s'agit bien d'une organisation au service d'une population rurale, mais en préservant les écoles de chacune des communes déléguées. Certes

des échanges peuvent être imaginés entre communes déléguées. L'Education Nationale a bien entendu et compris le message.

Michel RIPOCHE observe en réponse à l'intervention de Laurence Adrien-Bigeon sur le coût des transports que les enfants domiciliés dans les écarts paient le transport scolaire pour se rendre tous les jours à leur école.

Isabel Volant explique également qu'a été examiné le cas des trois quartiers se trouvant à la limite de Montfaucon-Montigné, côté Saint Germain : les Plantes, Bourg Hardy et Saint Gilles. Les familles concernées ont l'habitude de scolariser leurs enfants à Montfaucon. Donc, des dérogations pourront être examinées au cas par cas.

Sophie Vrain demande combien de temps la délibération de sectorisation scolaire est valable, car on peut imaginer que la démographie et par conséquent la capacité d'accueil des écoles évolue.

Isabel Volant répond qu'on pourra réviser cette délibération à volonté au regard de la démographie et de la capacité d'accueil dans les écoles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	89	10	13

AGREE ces principes de sectorisation scolaire, applicables à compter de la rentrée 2017.

DELIB-2016-290

Subvention à l'association sportive du Lycée privé du Champ Blanc Le Longeron

La commission Vie Scolaire et Périscolaire a étudié et validé la demande de subvention d'un montant total de 330 € présentée par l'association sportive du Lycée du Champ Blanc. Cette dotation doit permettre à l'association de compléter les achats de matériel sportif et ainsi contribuer à la réussite des élèves impliqués dans l'association.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	102	4	12

VOTE cette subvention de 330 € à verser sur l'exercice 2016.

DELIB-2016-291

Convention d'utilisation de l'école privée Joseph Wrésinski pour les T.A.P. et le restaurant scolaire de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges

La commune de Saint Macaire a signé une convention d'utilisation de l'école Joseph Wrésinski à Saint Macaire pour le restaurant scolaire et les temps d'activités périscolaires, dans les locaux de l'école privée 3, rue d'Anjou à Saint Macaire.

Cette convention prévoyait essentiellement :

- Pour les T.A.P. : l'utilisation les lundis et jeudis de 15 h. 05 à 16 h. 35, de la cour de récréation, de ses sanitaires, de l'accès au matériel de nettoyage, de 2 salles (la BCD et la salle près du service administratif).

- Pour le restaurant scolaire : l'utilisation les jours d'école de 11 h. 55 à 13 h. 20 de la cour de récréation, de ses sanitaires, l'accès au matériel de nettoyage et ponctuellement de la salle informatique pour le dépôt afférent aux deux activités (T.A.P. et restaurant scolaire) et l'accès à l'armoire de pharmacie en cas d'urgence.

Tous les jeux et matériels utilisés par les élèves sont fournis par Sèvremoine.

Les autres clauses de la convention concernent les assurances, le téléphone en cas d'urgence, l'indemnisation de l'école à hauteur de 450 € par an, pour tenir compte de cette mise à disposition à la collectivité de locaux privés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention d'utilisation de l'école Joseph Wrésinski pour les T.A.P. et le restaurant scolaire à Saint Macaire,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	101	8	5

AGREE cette convention d'utilisation de locaux, prévue pour l'année scolaire 2016/2017, validant la prise en charge par la commune nouvelle des 450 € d'indemnisation.

9. Culture

DELIB-2016-292

Dédommagement des frais de chauffage et d'électricité de l'église Saint Jacques de Montfaucon-Montigné

Dans le cadre du pôle musique classique et baroque de Scènes de Pays dans les Mauges, des concerts sont régulièrement organisés à l'église Saint Jacques de Montfaucon-Montigné, en période hivernale. Aussi, afin de dédommager le relais paroissial des frais d'électricité et de chauffage occasionnés, il est proposé de verser :

- 150€ par journée d'occupation
- 250€ pour 2 journées consécutives d'occupation

En conséquence, pour la saison 2015-2016, il convient de verser : 800€ correspondant aux dates de concert suivantes :

- Samedi 21 novembre 2015 : 150€
- Jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2015 : 250€
- Jeudi 4 et vendredi 5 février 2016 : 250€
- Dimanche 3 avril 2016 : 150€

Il est également proposé au conseil municipal de valider les tarifs de dédommagement proposés ci-dessus (150 € par jour et 250 € pour deux jours consécutifs) à partir du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	100	5	5

VALIDE la participation de 800 €

PRECISE que les tarifs de dédommagement vaudront pour les années à venir à compter du 1^{er} septembre 2016.

COMMISSIONS

Commission environnement

Marion Berthommier explique qu'il existe une Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). Cette fédération est chargée de la surveillance et de la gestion des organismes nuisibles dans le respect des bonnes pratiques phytosanitaires. La FDGDON apporte sa contribution pour les demandes d'autorisation de luttres contre les organismes nuisibles. La FDGDON exerce aussi une mission de prévention et de surveillance quand de nouveaux nuisibles sont détectés. Chaque commune s'organise avec un groupement local de défense contre les organismes nuisibles. Huit de ces G.D.O.N. existaient sur les communes historiques de Sèvremoine (pas à Saint Crespin et à Tillières). Il s'avère toutefois que certains groupements n'étaient gérés que par une personne.

Pour davantage d'efficacité, il a été décidé de constituer un groupement commun sur Sèvremoine en partant des personnes qui appartenaient aux groupements historiques. Ce nouveau groupement a été créé en novembre, le bureau ayant été élu le 9 décembre dernier. Siègent au conseil d'administration 10 membres de manière à représenter toutes les communes déléguées et 2 élus de Sèvremoine, afin de faire le lien avec la commune. Un habitant de Montfaucon-Montigné, Jean-Marie Allaire, en est le président. Le groupement communal a effectivement pris ses fonctions afin de solliciter les subventions auprès du groupement départemental. Les communes historiques versaient 6 200 € de cotisation au total au F.D.G.D.O.N. Les piégeages et traitements des nuisibles tels que les taupes, ragondins, sont effectués gratuitement par des bénévoles.

Michel Ripoché souhaite savoir où a été affecté le fond de caisse dont disposait le groupement communal de Saint Crespin.

Marion Berthommier répond que l'argent restant sur les comptes des groupements communaux ont été versés au nouveau groupement communal de Sèvremoine.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2016-94

Réhabilitation mairies annexes et agences postales de Sèvremoine (La Renaudière, Montfaucon-Montigné, Roussay, Saint André de la Marche) : Contrat de maîtrise d'œuvre avec MARCHAND ARCHITECTURE

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec MARCHAND ARCHITECTURE 82, rue de Bretagne Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine concernant les mairies annexes de La Renaudière, Montfaucon-Montigné, Roussay, Saint André de la Marche avec les missions suivantes : relevés, état des lieux, diagnostics techniques et architecturaux, esquisse, avant-projet-sommaire, avant-projet-définitif, dossier de demande de permis de construire ou déclaration de travaux, projet de conception générale, dossier de consultation des entreprises, mise au point des marchés de travaux, direction de l'exécution du contrat de travaux, assistance aux opérations de réception, dossier des ouvrages exécutés, divers (frais d'ouverture de dossier, déplacements, reprographie...).

Montant des honoraires, par communes concernées, pour les missions ci-dessus :

- La Renaudière : 5 277 € T.T.C.
- Montfaucon-Montigné : 5 286 € T.T.C.
- Roussay : 5 259 € T.T.C.

Missions : relevés, état des lieux, diagnostics techniques et architecturaux, avant-projet-sommaire, avant-projet-définitif, dossier de demande de permis de construire ou déclaration de travaux, projet de conception générale, projet de conception générale, divers (frais d'ouverture de dossier, déplacements, reprographie...).

Montant des honoraires :

- Saint André de la Marche : 2 267,40 € T.T.C.

N°DEC-2016-95

Mission de maîtrise d'œuvre pour mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement de l'ancien stade et Vieux Moulin à Saint Germain sur Moine.

Un contrat de mission de maîtrise d'œuvre a été conclu avec 2LM 18, rue Pâtis 44690 La Haye Fouassière, pour la mise en séparatif du réseau unitaire de l'ancien stade et Vieux Moulin à Saint Germain sur Moine, avec le contenu de mission suivant :

- Avant-projet : établissement d'un dossier des différentes voiries à entretenir avec un chiffrage complet du coût des travaux
- Projet : ce dossier définira très précisément tous les éléments techniques nécessaires à la réalisation des travaux : plan, profil en travers, raccordement eaux pluviales, etc. Dossier de consultation des entreprises
- Assistance aux contrats de travaux. Rapport d'analyse des offres.
- Visa des études de l'exécution
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

Montant de la prestation :

- Estimation des travaux : 235 000 € H.T.
- Taux de rémunération : 3,16 %
- Montant des honoraires : 7 426,00 € H.T.

N°DEC-2016-96

Acquisition IVECO 35C13 Benne et coffre. Vente VOLKSWAGEN LT46 benne

Un camion IVECO 35C13 benne et coffre, PTAC 3 tonnes 5 1^{ère} mise en circulation : 22 avril 2011, kilométrage : 85 136 km, a été commandé auprès de SDVI, 1, rue Nationale 49070 Saint Jean de Linières, au prix de 21 000 € T.T.C.. Le camion VOLKSWAGEN LT46 benne immatriculé 142 AAQ 49 a été repris par SDVI au prix de 3 600 € T.T.C.

N°DEC-2016-97

Maîtrise d'œuvre Mise en séparatif des réseaux d'assainissement secteur Bourg Hardy à Saint Germain sur Moine Avenant n°2

Un avenant n°2 a été signé avec la société 2LM de la Haye-Fouassière, ayant pour objet la prise en compte de travaux d'extension supplémentaires pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur Bourg Hardy, à Saint Germain sur Moine, selon les conditions suivantes :

Montant initial de rémunération :	14 075 € H.T.
Montant de la rémunération après avenant n°1 :	18 060,43 € H.T.
Montant de l'avenant n°2 :	1 603,17 € H.T.
Nouveau montant du marché :	19 663,60 € H.T.

N°DEC-2016-98

Mise en accessibilité AD'AP de la salle de sports, rénovation des façades et de la toiture de l'ancienne salle de sports, au Longeron : mission AGENCE GREGOIRE de CHOLET.

Il a été passé commande auprès de l'AGENCE GREGOIRE des missions suivantes pour la mise en accessibilité AD'AP de la salle de sports, la rénovation des façades et de la toiture de l'ancienne salle de sports au Longeron :

- Relevé partiel : ancienne salle de sports (plan, coupe et façades) et zone hall et vestiaires de la nouvelle salle (plan) : 1 800 € H.T.
- Etude de faisabilité comprenant : plan du rez-de-chaussée sur l'emprise du projet pour la mise aux normes AD'AP, volumétrie de l'ancienne salle avec matériaux de façades, estimation prévisionnelle des travaux par zones. Délai de réalisation : 3 semaines à compter de la signature de la présente proposition : 1 500 € H.T..

N°DEC-2016-99

Avenants n°1 SMACL Contrats d'assurances PROMUT et responsabilité civile

Considérant qu'il est opportun de prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 certains contrats d'assurances qui arrivent à échéance, dans l'attente d'une nouvelle consultation d'assureurs, deux avenants n°1 ont été signés avec la SMACL 141, avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9, au titre des contrats suivants, concernant la commune déléguée de Montfaucon-Montigné (réf. 083052/Z) :

- Police n°PROMUT0001 protection des élus et fonctionnaires ;
- Police AL/R.C.0001 : dommages causés à autrui

afin de prolonger ces contrats jusqu'au 31 décembre 2017.

N°DEC-2016-100-AG / Contrat diagnostic amiante avant travaux. Extension de l'école publique les Peupliers Saint André de la Marche

Un contrat de diagnostic amiante avant travaux dans le cadre de l'extension de l'école primaire les Peupliers de Saint André de la Marche a été signé selon les conditions suivantes :

- Visite sur site ;
- Emission d'un rapport de visite.

au prix total de 480 € T.T.C., avec APAVE 25, rue de Mondement 49303 Cholet Cedex.

N°DEC-2016-101-AG / Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les contrôles S.P.A.N.C. 2017

Pour une dépense estimée à 7 110,73 € T.T.C., il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible (50 %) pour les contrôles 2017 de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées du service public d'assainissement non collectif.

N°DEC-2016-102-AG / Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les études globales d'assainissement

La commune nouvelle de Sèvremoine a lancé en octobre 2016 une consultation pour un marché d'études globales d'assainissement comportant un lot eaux usées (lot 1) et un lot eaux pluviales (lot 2). La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 22 novembre 2016 a retenu l'offre du bureau d'études SETEC-HYDRATEC pour un montant de 246 970 € H.T. pour le lot 1 et de 135 555,00 € H.T. pour le lot 2. Il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible, au titre de ces études globales qui portent sur l'établissement du schéma directeur d'eaux usées et du schéma directeur d'eaux pluviales.

Décision du maire délégué de Tillières n°3/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Tillières, au nom de M. Yves Allaire, pour y fonder la sépulture de la famille Petiteau-Meschain, un renouvellement de concession de 2 m² pour 30 années à compter du 15 janvier 2011, moyennant la somme de 240 €.

Décision du maire délégué de Saint Germain sur Moine n°7/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal Saint Germain sur Moine au nom de M. Joseph David, pour y fonder la sépulture des membres de sa famille, un renouvellement de concession de 4 m², pour 30 années à compter du 7 mars 2012, moyennant la somme de 210 €.

Décision du maire délégué de Montfaucon-Montigné n°02/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Montfaucon-Montigné au nom de Mme Simone Durand, pour y fonder la sépulture de M. Loïc Durand et ses sœurs : Mme Simone Durand et Mme Anne-Marie Durand, une concession nouvelle de 2 m², pour 30 années à compter du 21 novembre 2016, moyennant la somme de 80 €.

Décision du maire délégué de Saint André de la Marche n°06/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Saint André de la Marche au nom de Mme Jeannine Couet, pour y fonder la sépulture de la famille Ripoche Chauviré un renouvellement de concession de 2 m² pour 30 années à compter du 30 novembre 2016, moyennant la somme de 114 €.

Décision du maire délégué de Torfou n°2016-07

Il a été accordé dans le cimetière communal de Torfou au nom de Marie-Yvonne Vigneron, pour y fonder la sépulture de la famille Vigneron-Sorin, ascendants et descendants une concession nouvelle, pour 30 années à compter du 3 octobre 2016, moyennant la somme de 80 €.

Décision du maire délégué de Torfou n°2016-08

Il a été accordé dans le cimetière communal de Torfou au nom de Odile Loiret, pour y fonder la sépulture de la famille Loiret-Brochard ascendants et descendants, une concession nouvelle, pour 15 années à compter du 4 octobre 2016, moyennant la somme de 40 €.

Décision du maire délégué de Torfou n°2016-09

Il a été accordé dans le cimetière communal de Torfou au nom de Marie-Madeleine Fonteneau, pour y fonder la sépulture de la famille Desfontaine-Racineux-Fonteneau ascendants et descendants, un renouvellement de concession, pour 30 années à compter du 7 mars 2016, moyennant la somme de 80 €.

Décision du maire délégué de Torfou n°2016-10

Il a été accordé dans le cimetière communal de Torfou au nom de Serge Sourice, pour y fonder la sépulture de la famille Sourice-Piton ascendants et descendants, une concession nouvelle, pour 30 années à compter du 26 octobre 2016, moyennant la somme de 80 €.

Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2016312 TI	TILLIERES		Fresne (Le)	D	418, 419, 420	15/11/16
2016323 TI	TILLIERES		Guilloires (hameau des)	C	1279p	15/11/16
2016324 LR	LA RENAUDIERE	6	Bel air (rue de)	AC	152	21/11/16
2016325 SG	ST GERMAIN	13	Linne (impasse Charles de)	C	595	21/11/16
2016326 LL	LE LONGERON		Commerce (rue du)	AB	450, 469, 472	21/11/16
2016327 LL	LE LONGERON		Commerce (rue du)	AB	465	21/11/16
2016328 TO	TORFOU	17	Alouettes (rue des)	D	1042	21/11/16
2016329 TI	TILLIERES	10	Coing (impasse du)	D	1005, 1006, 1087, 1090, 285, 1084	21/11/16
2016330 SG	ST GERMAIN	11	Genêts (rue des)	C	608, 609	21/11/16
2016331 SA	ST ANDRE		Anjou Actipole (ZA)	B	2639, 2554	21/11/16
2016332 SA	ST ANDRE	8	Jonquilles (allée des)	AA	370	21/11/16
2016333 LL	LE LONGERON	8	Vendée (rue de la)	AA	11	21/11/16
2016334 TI	TILLIERES		Guilloires (hameau des)	C	1829, 1830	21/11/16
2016335 SG	ST GERMAIN		Rivières (les)	D	74	21/11/16
2016337 SC	ST CRESPIN	38	Combrailles (rue des)	C	3637, 3590, 3591, 3593	28/11/16
2016338 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	10	Gabelle (rue de la)	C	917	28/11/16
2016339 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	18	L'official (18 rue Louis Prosper)	A	723, 732, 738, 1083	28/11/16
2016340 TI	TILLIERES		Guilloires (hameau des)	C	1835	28/11/16
2016341LL	LE LONGERON		Quatre chemins (Les)	A	185, 950	28/11/16
2016342 SM	ST MACAIRE	37	Gaulle (bd du Général de)	AM	140	28/11/16